

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN

GUIDE DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE



APPUI AUX COMMUNES ET EPCI

octobre 2025

GUIDE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Le Département, chef de file des solidarités territoriales et sociales, est le premier partenaire des communes et des intercommunalités. Il met à leur service son expertise et ses ressources en matière de conseil et d'assistance technique.

Lors de mes rencontres à travers le territoire, j'ai constaté que la qualité des services et des outils départementaux est reconnue et appréciée dans vos communes et vos intercommunalités.

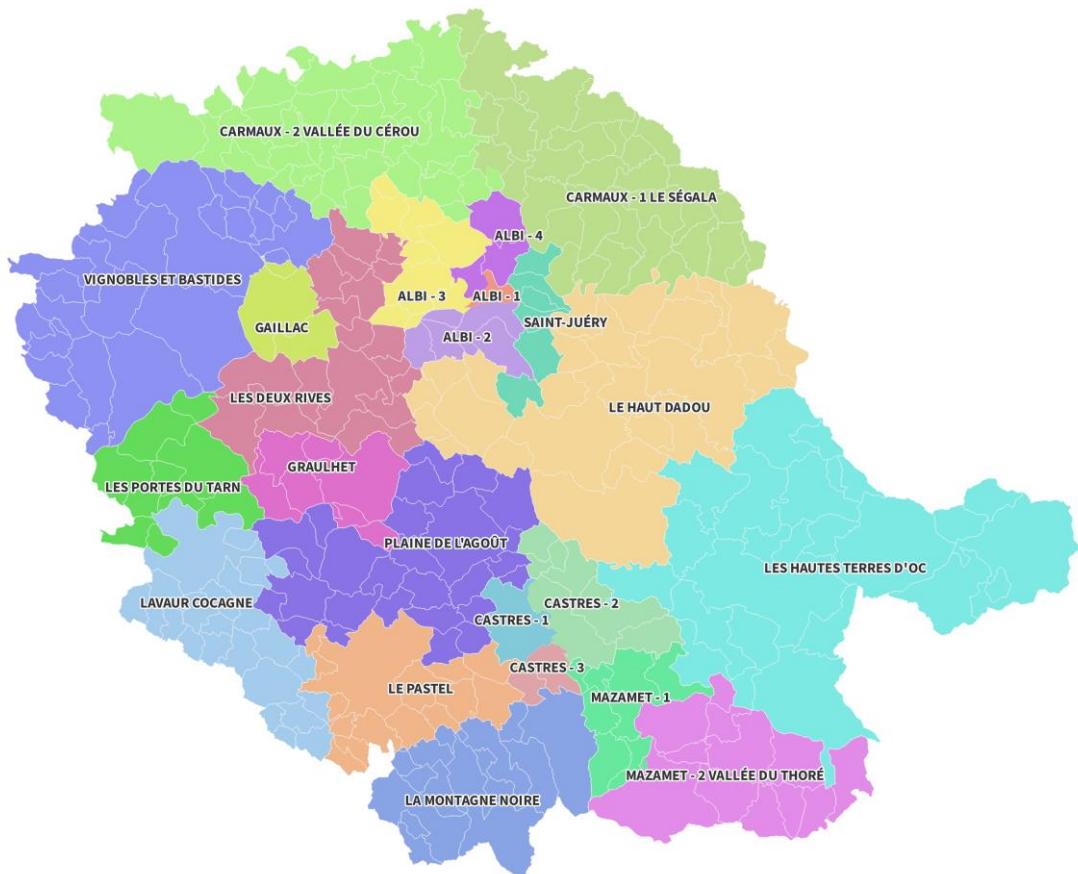
Face aux contraintes financières, administratives et techniques qui pèsent aujourd'hui sur les collectivités, nous devons poursuivre et renforcer la mobilisation de l'ingénierie publique au service du territoire. Mutualiser, innover, optimiser nos ressources communes : c'est notre ADN, pour faciliter le quotidien des Tarnaises et des Tarnais.

En cohérence avec nos actions de solidarité entre les hommes et les territoires, nous avons actualisé le guide départemental de l'ingénierie publique. Il s'organise autour de trois niveaux d'intervention : le conseil, l'accompagnement et l'aide au montage de projets, dans le respect du cadre réglementaire.

Ce guide recense les domaines dans lesquels les services départementaux peuvent vous accompagner. Il vous aide à formaliser, monter et suivre vos projets avec davantage de clarté. Fort de sept années d'expérience, il propose des fiches synthétiques qui donnent un accès simple à nos savoir-faire et compétences. Une mission dédiée centralise ces ressources au service des communes et intercommunalités, en matière de cohésion territoriale mais aussi de culture, de jeunesse et d'éducation.

Le Département est à vos côtés pour vous accompagner dans tous vos projets et construire, jour après jour, un Tarn harmonieux, solidaire et tourné vers l'avenir.

Christophe Ramond
Président du Conseil départemental du Tarn



Le Département a décidé d'offrir un appui aux communes et EPCI en matière d'ingénierie publique. Ce guide regroupe les actions du Département qui sont assurées soit par ses propres services soit en partenariat avec des organismes extérieurs. Il décrit les modalités pratiques de mise en œuvre de cette assistance aux collectivités. Il contient le catalogue des fiches actions décrivant toutes les prestations dont elles peuvent bénéficier.

Ces actions départementales sont réparties suivant deux thèmes de la politique générale du Département :

- **Cohésion territoriale**
- **Éducation, jeunesse, sport, culture, vie associative et citoyenneté.**

DOMAINES / ORGANISMES / COLLECTIVITÉS

→ Services Départementaux et domaines d'intervention

Les interventions des services internes sont effectuées dans le cadre des orientations de politiques départementales définies par l'Assemblée :

Cohésion territoriale

Orientations des politiques départementales	Domaines d'intervention des services départementaux
Favoriser la qualité du service public de l'eau et sa prise en compte dans les politiques d'aménagement du territoire	EAU ET ASSAINISSEMENT
Agir en faveur de l'environnement, des milieux naturels, de la ressource en eau et d'une gestion durable de l'espace	ENVIRONNEMENT
Préserver et valoriser le cadre de vie et l'attractivité du territoire	
Agir en faveur de la transition énergétique	
Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement	
Soutenir le développement territorial	SOLIDARITÉ TERRITORIALE Surveillance en santé publique Sécurité sanitaire
Soutenir le développement agricole et rural	
Améliorer et entretenir les liaisons routières	VOIRIE
Développer l'ingénierie territoriale	TRANSVERSAUX

Éducation, jeunesse, sports, culture, vie associative et citoyenneté

Orientations des politiques départementales	Domaines d'intervention des services départementaux
Rendre accessible le patrimoine tarnais au plus grand nombre	ARCHIVES MUSÉES
Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais Favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre	LECTURE PUBLIQUE PROJET CULTUREL
Contribuer à l'accès aux activités physiques et sportives pour le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire	
Favoriser les loisirs sportifs et touristiques	JEUNESSE ET SPORTS
Soutenir les acteurs départementaux et locaux œuvrant pour l'épanouissement et l'accès à l'autonomie des jeunes	

→ Partenaires extérieurs et domaines d'intervention

Structures partenaires	Orientations des politiques départementales	Domaines d'intervention
	ADDA Association Départementale pour le Développement des Arts	Accompagner le développement culturel sur l'ensemble du territoire tarnais Favoriser l'accès à la culture du plus grand nombre
	Association des Maires	Développer l'ingénierie territoriale
	CAUE Conseil, Architecture Urbanisme, Environnement	Développer l'ingénierie territoriale
	Tarn Habitat	Développer l'ingénierie territoriale
	Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	Développer l'ingénierie territoriale
	Centre de gestion	Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement
	CoFor Union régionale des Collectivités Forestières d'Occitanie	Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement
	Trifyl	Agir en faveur de la transition énergétique
	CPIE Centre Permanent Initiative Environnement	Développer une dynamique départementale dans les domaines de l'environnement
	CDRP Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Développer l'ingénierie territoriale
	THEMELIA	Soutenir le développement territorial

Les collectivités concernées

Toutes les Communes et EPCI du Tarn sont concernés. Néanmoins, dans l'esprit de la loi NOTRe, les actions départementales d'ingénierie publique sont prioritairement destinées aux collectivités en manque de moyens ou de capacités en la matière. Pour prendre en compte cette notion, l'Assemblée Départementale a défini un seuil de population au-dessus duquel l'action du Département n'est pas primordiale.

L'Assemblée départementale a considéré que, pour apprécier au mieux ce manque de moyens, le critère approprié et le plus objectif était celui de la population.

En conséquence, les deux seuils suivants ont été retenus :

- **Commune prioritaire** : population inférieure à 5 000 habitants
- **EPCI prioritaire** : population inférieure à 25 000 habitants

Au-delà de ces seuils, il est considéré que les propres moyens de la collectivité concernée suffisent à assurer toute action d'ingénierie publique.

REMARQUE : Ce document s'applique aux EPCI tels que Communauté d'agglomération ou Communauté de Communes. Il ne concerne pas directement les autres types de groupements. Il est donc précisé que toute demande d'intervention effectuée par un syndicat de Communes est intégrée dans la mission ingénierie en la rattachant au territoire de la Commune dans laquelle elle a été effectuée. Aucune action ne peut être rattachée en propre à un syndicat.

MODALITÉS PRATIQUES

Les fiches actions

Chaque fiche action est constituée d'**une seule page**. L'ensemble des fiches actions constitue le **catalogue** qui fait partie intégrante du guide. Un seul service ou partenaire est concerné par une fiche action, donc **un seul référent**.

→ Contenu principal d'une fiche action

Une description générale de l'action avec parfois des exemples de réalisation puis une description détaillée des prestations réparties en 3 niveaux d'intervention :

■ 1^{er} niveau : CONSEIL (lancement de réflexion)

L'intervention consiste à donner une information, un renseignement téléphonique ou par messagerie. Une visite sur site si nécessaire. Pour ce niveau d'intervention le temps passé est de courte durée.

REMARQUE : Ce niveau de prestations est, de loin, celui le plus souvent pratiqué.

■ 2^{ème} niveau d'intervention : ACCOMPAGNEMENT (définition et formalisation du besoin)

L'intervention consiste à aider pour la réalisation d'analyses préalables au lancement d'opérations (état des lieux succincts, recueil de données techniques ou règlementaires, visites terrain, identification des acteurs à mobiliser, expression des besoins...). Elle relève d'une technicité moyenne et elle a une durée calendaire moyenne, à titre indicatif : 2 mois maximum.

■ 3^{ème} niveau d'intervention : ASSISTANCE PROPREMENT DITE (accompagnement ciblé)

L'intervention consiste à donner un conseil approfondi sur l'élaboration d'un projet, une aide au montage du projet, un appui à la rédaction de cahier des charges, à exécuter une étude de faisabilité, à élaborer un plan de financement, à appuyer la collectivité dans l'exécution des phases projet...

Elle relève d'une technicité élevée et/ou elle a une durée calendaire élevée, à titre indicatif : 2 mois ou plus.

→ Conditions financières

Interventions relevant des services départementaux :

- Pour les collectivités prioritaires : (*rappel : considérées en manque de moyens en ingénierie*) les prestations sont non payantes, sauf celles du laboratoire d'analyses et celles effectuées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans certaines conditions. Ainsi, pour les Communes de moins de 5000 habitants considérées non rurales au sens de l'article R.3232-1 du CGCT, les prestations en eau et assainissement seront payantes au tarif en vigueur.
- Pour les collectivités non prioritaires : les interventions de niveau 1 sont non payantes pour un volume de demande annuel raisonnable. Pour les autres niveaux d'intervention (niveau 2 : accompagnement ; niveau 3 : assistance) il convient d'établir une convention spécifique au coup par coup contenant la description des prestations à réaliser relatives à l'action à mettre en œuvre et des conditions financières si nécessaire.

Interventions relevant des partenaires extérieurs :

Le critère « population » n'est pas pris en compte pour l'intervention des partenaires. Les prestations sont payantes ou non. Il convient de se rapprocher du prestataire concerné pour connaître ses tarifs et pratiques en vigueur. Les partenaires ayant un lien fonctionnel avec le Département se sont moralement engagés à assurer gratuitement les prestations de 1^{er} niveau (conseil).

→ **Principe du guichet unique**

ingenierietarn@tarn.fr / tél. : 05 63 45 64 75

Prestation assurée par les services départementaux :

Le contact à privilégier est celui du guichet unique.

Prestation assurée par un partenaire :

Il convient d'utiliser ses coordonnées de contact figurant à côté du logo au bas de la page de la fiche action concernée. En cas d'absence vous pouvez contacter le guichet unique du Département dont les coordonnées figurent aussi en pied de page.

La mise en œuvre des actions

→ **Interventions de NIVEAU 1 (conseil) : aucun formalisme**

Concernant la mise en œuvre des prestations de conseil aucune disposition de mise en œuvre n'est nécessaire. Comme elles doivent être peu exigeantes en temps et en technicité, elles ne sont pas formalisées. **Un contact par messagerie ou téléphone suffira dans la majorité des cas.**

→ **Interventions de NIVEAUX 2 (accompagnement) et 3 (assistance) : formalisme**

Ces interventions sont exigeantes en temps et en technicité. Pour les interventions réalisées par les services départementaux, elles nécessitent un formalisme. **La demande de la commune ou de l'EPCI doit donc être écrite** (courrier postal) et explicite.

→ **Modalités de demande de l'intervention**

Demande d'intervention aux services départementaux : (*fiche action avec seulement le logo du Département au bas de la page*)

Via le guichet unique : (*coordonnées au bas de la fiche action*) La demande est enregistrée et orientée vers le service susceptible de réaliser la prestation. Si ce dernier est apte, la commande des prestations est possible. Il propose un délai prévisionnel d'exécution si nécessaire (*fonction de la nature et importance de l'intervention ; indispensable en cas de prestation technique*). Si la Commune ou l'EPCI accepte, une procédure technico-administrative de « commande » est mise en œuvre.

Directement avec le service chargé de l'action :

Ce processus découle d'une pratique existante et concerne les services qui exercent déjà ce type d'action pour la collectivité concernée depuis plusieurs années. Les contacts sont donc déjà connus.

Demande d'intervention à un partenaire:

(Fiche action avec logo partenaire au bas de la page)

Au vu des coordonnées figurant au bas de la fiche action, la collectivité fait sa demande directement à l'organisme concerné.

La collectivité peut aussi faire sa demande auprès du **guichet unique** (*coordonnées en pied de page de la fiche action*) au Conseil Départemental qui l'oriente vers le partenaire adéquat.

→ Procédure et processus de réalisation**Les interventions relevant des services départementaux**

Pour les collectivités prioritaires : une seule **convention générale** est signée pour les actions présentes et à venir. Elle précise, en particulier, les modalités de réalisation de l'assistance. Cette convention couvre en responsabilité le Département et la collectivité bénéficiaire dans la réalisation des actions figurant au catalogue.

Pour les collectivités non prioritaires : les interventions de niveaux 2 et 3, en fonction de la durée donnent lieu à la rédaction d'une **convention spécifique** contenant la nature des prestations et leurs conditions, technico-administratives, de réalisations et financières si nécessaires.

REMARQUE : Mesures spéciales pour les interventions (Niveau 2 et 3) purement techniques :

Un document signé **concrétisant la commande**, annexé à une convention préalable (générale ou spécifique), est obligatoire. Ce document permet, en particulier, de définir précisément les détails de la prestation à exécuter et le délai prévisionnel de réalisation.

Pour les autres natures d'intervention, non purement techniques, ce document n'est pas indispensable.

Les interventions relevant des partenaires

Chaque partenaire applique ses propres pratiques (procédures, processus...) de réalisation des interventions

→ Suivi des actions et des interventions réalisées**Par les services départementaux**

Un point périodique (trimestriel ou semestriel) est effectué par intervention, par action, par collectivité bénéficiaire et par canton. Les prestations seront valorisées en coût et temps de personnel. Un état annuel est fourni aux collectivités bénéficiaires qui en font la demande.

Un bilan global annuel départemental est établi par action, par collectivité bénéficiaire et par canton. Les prestations payantes feront l'objet d'un bilan spécifique.

Par les partenaires

Les interventions effectuées par les partenaires donnent lieu aussi à un suivi particulier à chacun. Un retour d'informations sur les interventions réalisées par les partenaires ayant un lien fonctionnel avec le Département par action sera effectué vers ce dernier.

CATALOGUE DES FICHES ACTIONS

Domaines / Organismes / Collectivités

Modalités pratiques

page 6

page 9

Cohésion territoriale

page 17

DOMAINE EAU ET ASSAINISSEMENT

- Action 10 : Lancement d'une étude diagnostique ou d'un schéma (inter-) communal d'eau potable page 18
- Action 12 a : Travaux en eau potable : phase préparatoire au lancement et/ou suivi de déroulement du chantier page 19
- Action 12 b : Suivi quantitatif ressources et réseaux d'eau potable page 20
- Action 13: Gestion d'ouvrage hydraulique page 21
- Action 14: Réalisation de travaux sur des ouvrages hydrauliques (barrages) page 22
- Action 15: Mise en place et fonctionnement d'un service eau potable et/ou assainissement page 23
- Action 16: Lancement d'un schéma (inter-) communal d'assainissement page 24
- Action 17: Appui aux études et aux travaux d'assainissement . page 25
- Action 18 : Assistance technique à l'exploitation de station d'épuration page 26
- Action 22 : Milieux aquatiques page 27

DOMAINE ENVIRONNEMENT

- Action 20 : Biodiversité cultivée : espèces fruitières anciennes page 30
- Action 21 : Présentation et mise en valeur des sites naturels et paysagers - Espaces Naturels Sensible et biodiversité page 31
- Action 23 a : Aménagements cyclables (voies vertes, pistes cyclables, bandes cyclables, cvcb, etc.) page 32
- ... Action 23 b: Boucles cyclables page 33
- Action 24 : Prise en compte des enjeux environnementaux dans les sports de nature page 34
- Action 25 a : Randonnées et activités de pleine nature page 35
- Action 25 b : Randonnée pédestre page 36
- Action 26 : Une brigade verte d'insertion au service du développement durable de votre territoire page 37
- Action 28: Développer l'économie circulaire à l'échelle du Tarn page 38
- Action 29 : Accompagnement sur les thématiques forêts bois... page 39

DOMAINE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Action 30 : Formation à la connaissance des interventions financières départementales page 42
- Action 31 : Montage de projets d'investissement page 43
- Action 32 : Attractivité médicale territoriale page 44
- Action 33: GIP Public Labos site du Tarn page 45
- Action 34 : Équipements publics - Aménagements opérationnels - Patrimoine et immobilier page 46

DOMAINE VOIRIE

- Action 40 : Aménagements de voirie impliquant le réseau routier départementale page 48
- Action 41 : Les aménagements ponctuels de voirie sur le réseau routier communal page 49

DOMAINE À ACTIONS TRANSVERSALES

- **Action 50 :** Aide et conseil en matière de : finances et fiscalité des collectivités, numérique et juridique. Formation des élus page 52
- **Action 51:** Accompagnement de projets en architecture et aménagements page 53
- **Action 52 :** Habitat - Problématique et stratégie page 54
- **Action 53 :** Conseil et expertise RH auprès des collectivités tarnaises et préservation de la santé des agents publics tarnais page 55
- **Action 54 :** Introduction des produits locaux et lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective page 56

Éducation, Jeunesse, Sports, Culture , Vie Associative et Citoyenneté

page 57

DOMAINE ARCHIVES

- **Action 61 :** Archives communales page 58
- **Action 62 :** Histoire et patrimoine : Diffusion et médiation page 59
- **Action 63 :** Témoignages oraux et filmés : collecte et valorisation page 60

DOMAINE MUSÉES

- **Action 60 :** Patrimoine mobilier protégé ou non au titre des monuments historiques page 62
- **Action 70 :** Crédit ou rénovation d'un musée page 63
- **Action 71 :** Gestion des collections page 64

DOMAINE LECTURE PUBLIQUE

- **Action 80 :** Construire et aménager une bibliothèque page 66
- **Action 81 :** Gérer et faire vivre une bibliothèque page 67

DOMAINE PROJET CULTUREL

- **Action 90 :** Développement d'un projet culturel ou d'une politique culturelle page 70
- **Action 91 :** Projets artistiques et culturels – Les pratiques, l'éducation, les enseignements page 71

DOMAINE JEUNESSE ET SPORT

- **Action 100 :** Favoriser le développement maîtrisé des sports nature page 74
- **Action 101 :** Développement des politiques jeunesse : un appui méthodologique et opérationnel page 75
- **Action 102 :** Construction ou rénovation d'équipements sportifs et de loisirs page 76
- **Action 103 :** Organisation d'évènements sportifs territoriaux page 77

EAU ET ASSAINISSEMENT

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DIAGNOSTIQUE OU D'UN SCHÉMA (INTER-)COMMUNAL D'EAU POTABLE

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le Département peut accompagner les communes et EPCI dans le lancement et le suivi :

- D'études de diagnostic relatives aux ouvrages et/ou infrastructures de production, stockage, distribution d'eau potable
- D'un schéma directeur d'eau potable

L'objectif de cette démarche est la constitution d'un plan d'actions et/ou d'un programme pluriannuel d'investissement.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation- Visite ponctuelle sur le terrain- Informations sur :<ul style="list-style-type: none">- le contexte réglementaire (obligations de la collectivité)- le processus type pour l'établissement d'une étude diagnostique ou d'un schéma- les possibilités de financements publics- Participation à titre de conseil aux comités technique et de pilotage de l'étude
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Identification du besoin et des partenaires à associer- Commande publique :<ul style="list-style-type: none">- Proposition d'un cahier des charges type à compléter par la collectivité- Avis sur le document complété.

Contact :



Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

TRAVAUX EN EAU POTABLE : PHASE PRÉPARATOIRE AU LANCEMENT ET/OU SUIVI DE DÉROULEMENT DU CHANTIER

Cohésion territoriale / Domaine Eau et Assainissement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Un projet en eau potable est lancé à l'initiative de la collectivité.

Le Département peut accompagner la collectivité dans le choix d'un maître d'œuvre ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage selon les spécificités de l'opération.

Lors de l'étape de chantier, et s'il a apporté une assistance technique ou financière préalable, le Département se laisse le droit de participer au suivi du déroulement des travaux.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation- Recueil de l'information- Vérification de la conformité avec les projets et décisions antérieures (schéma communal, articulation avec les ouvrages existants...),- Indication des possibilités de financement de l'opération (subvention, prix de l'eau...),- Identification des partenaires techniques et financier à associer,- Vérification des mesures engagées pour assurer la conformité du projet vis-à-vis de la réglementation en vigueur,- Participation aux COPIL et COTECH de l'étude
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Identification du besoin sur la base des documents existants (schéma d'eau potable, études diagnostiques, PGSEE, plans d'actions...)- Identification de la nature de la mission confiée- Commande publique :<ul style="list-style-type: none">- Avis sur le cahier des charges.- Participation au suivi du déroulement des travaux.

Contact :



Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 12 b

dernière mise à jour : octobre 2025

SUIVI QUANTITATIF RESSOURCES ET RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Cohésion territoriale / Domaine Eau et Assainissement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le suivi des ressources destinées à la production d'eau potable et le suivi des volumes d'eau qui transitent dans les réseaux d'eau potable sont des éléments de connaissance nécessaires pour anticiper des besoins et travaux à une échelle territoriale adaptée. Le Département peut aider à la mise en place des équipements de gestion patrimoniale et au traitement des données.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation.- Visite ponctuelle sur le terrain- Présentation du contexte réglementaire, obligations réglementaire de la collectivité,
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Identification du besoin,- Identification des possibilités de financements publics et des partenaires à associer- Avis sur les points de mesure et le matériel proposés par rapport aux objectifs.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Une fois le matériel mis en place :<ul style="list-style-type: none">- Convention de mise à disposition des données,- Collecte de données,- Exploitation des données,- Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification technique et réservées à des services de taille limitée :<ul style="list-style-type: none">- Assistance pour corrélérer volumes transportés et volumes vendus,- Assistance pour le calcul des indicateurs de performance adaptés au contexte.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

GESTION D'OUVRAGE HYDRAULIQUE (BARRAGE)

Cohésion territoriale / Domaine Eau et Assainissement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Certaines collectivités ne possèdent pas de services techniques, administratifs et financiers dédiés pour gérer les ouvrages hydrauliques. Aussi, le Département peut les appuyer pour assurer toutes les missions nécessaires. Ces missions consistent à suivre les dossiers sur les aspects : technique (travaux), règlementaire, commande publique, gestion administrative et financière...

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation- Visite ponctuelle sur le terrain- Présentation du contexte réglementaire, obligations réglementaire de la collectivité,
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Identification du besoin,- Identification des possibilités de financements publics- Commande publique :- Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité- Avis sur le document complété.- Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil- Avis technique sur le rapport d'analyse des offres
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Commande publique :- Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification techniques.- Réalisation des suivis réglementaires- Gestion technique et financière quotidiennes de l'ouvrage- Réalisation des propositions budgétaires- Rédaction des rapports techniques annuels- Organisation et animation des Conseils d'Administration des structures gestionnaires des barrages



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

RÉALISATION DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES HYDRAULIQUES (BARRAGES)

Cohésion territoriale / Domaine Eau et Assainissement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le département peut assister des collectivités en charge de la gestion d'ouvrages hydrauliques (barrages). Ces ouvrages doivent être suivi régulièrement et se conformer à la règlementation. Cette aide peut permettre de mieux apprécier les dépenses de fonctionnement et d'investissement, qui se traduisent par des travaux plus ou moins importants sur ces ouvrages.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation- Recueil de l'information- Rappel réglementaire rapide- Indication des possibilités de financement de l'opération (subvention, budget ...)
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Identification des besoins- Commande publique :<ul style="list-style-type: none">- Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) type à compléter par la collectivité- Avis sur le document complété.- Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil)- Avis technique sur le rapport d'analyse des offres
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Commande publique : Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification ou de référents techniques.- Analyse de la conformité du projet vis-à-vis de la réglementation en lien avec les services de contrôle de l'état (DREAL)- Participation éventuelle au suivi de chantier- Aide à l'élaboration d'un budget prévisionnel et au suivi des dépenses liées au projet



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 15

dernière mise à jour : octobre 2025

MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE EAU POTABLE ET/OU ASSAINISSEMENT

Eaux potables - Eaux usées - Eaux pluviales

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le Département peut proposer un accompagnement aux collectivités souhaitant engager une réflexion sur l'organisation de leur service.

Un processus méthodologique peut être proposé afin d'identifier les enjeux, problématiques, opportunités, qui permettront aux élus d'identifier le scénario qui sera retenu.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation.- Informations sur :<ul style="list-style-type: none">- le contexte réglementaire sur les obligations de la collectivité- un processus méthodologique sur la conduite de l'opération,- les possibilités de financements publics- Participation à titre de conseil aux comités techniques et aux comités de pilotage de l'étude
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Identification du besoin et des partenaires à associer- Fourniture de trames documentaires :<ul style="list-style-type: none">- Règlement de service- Convention de raccordement- Indicateurs du service (SISPEA / RPQS)- Identification de processus méthodologiques- Commande publique :<ul style="list-style-type: none">- Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité- Avis sur le document complété.- Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil- Avis technique sur le rapport d'analyse des offres
Niveau 3 ASSISTANCE	<p>Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification ou de référents techniques.</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédaction de documents :<ul style="list-style-type: none">- Règlement de service- Convention de raccordement- Indicateurs du service (SISPEA / RPQS)- Commande publique :<ul style="list-style-type: none">- Rédaction de documents et participation aux étapes de la consultation- Cahier de Clauses Techniques Particulières- Bordereau des Prix Unitaires- Détail Quantitatif Estimatif- Analyse des offres- Audition des candidats...



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 16

dernière mise à jour : octobre 2025

LANCEMENT D'UN SCHÉMA (INTER-)COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Eaux usées – Eaux pluviales

Cohésion territoriale / Domaine Eau et assainissement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le Département peut accompagner les communes et EPCI dans le lancement et le suivi d'études de diagnostic et de schémas d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales). L'objectif de cette démarche est la constitution d'un programme pluriannuel d'investissement.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation.- Visite ponctuelle sur le terrain- Informations sur :<ul style="list-style-type: none">- le contexte réglementaire avec les obligations de la collectivité- le processus type pour l'établissement d'un schéma- les obligations de la collectivité,- les possibilités de financements publics- Participation à titre de conseil aux comités techniques et aux comités de pilotage de l'étude du schéma
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Identification du besoin et des partenaires à associer- Commande publique :<ul style="list-style-type: none">- Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité- Avis sur le document complété.- Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil- Avis technique sur le rapport d'analyse des offres
Niveau 3 ASSISTANCE	<p>Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification ou de référents techniques.</p> <ul style="list-style-type: none">- Commande publique : rédaction de documents et participation aux étapes de la consultation<ul style="list-style-type: none">- Cahier de Clauses Techniques Particulières- Bordereau des Prix Unitaires- Détail Quantitatif Estimatif- Analyse des offres- Audition des candidats...



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 17

dernière mise à jour : octobre 2025

APPUI AUX ÉTUDES ET AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Eaux usées – Eaux pluviales

Cohésion territoriale / Domaine Eau et assainissement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Un projet d'assainissement est lancé à l'initiative de la collectivité.

Le Département peut accompagner la collectivité dans le choix d'un maître d'œuvre ou un assistant à maîtrise d'ouvrage selon les spécificités de l'opération et participer le cas échéant au suivi des travaux.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation.- Recueil de l'information- Vérification de la conformité avec les projets et décisions antérieures (schéma communal, articulation avec les ouvrages existants...)- Indication des possibilités de financement de l'opération (subvention, prix de l'eau, PFAC,...)- Participation à titre de conseil aux comités techniques et aux comités de pilotage de l'étude- Conseils pour la conception d'infrastructures d'assainissement (eaux usées et/ou eaux pluviales)
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Identification du besoin sur la base des documents existants (schéma d'assainissement et programmes pluriannuels de travaux à réaliser- Identification de la nature de la mission confiée et des partenaires à associer- Commande publique :<ul style="list-style-type: none">- Participation à l'élaboration ou proposition d'une trame type du dossier de consultation d'entreprises (DCE) à compléter par la collectivité- Avis sur le document complété.- Participation, si nécessaire, aux commissions d'appels d'offres en tant que conseil- Avis technique sur le rapport d'analyse des offres- Accompagnement à la constitution des dossiers de demande de subvention- Participer aux réunions de chantier de construction de la station
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Prestations plus approfondies que celles effectuées au niveau 2. Elles sont destinées aux collectivités en manque de qualification ou de référents techniques.- Approche sur les impacts financiers du projet sur le budget assainissement (impact sur le prix de l'eau, mise en place de la PFAC,)- Identification des contraintes- Commande publique : rédaction de documents et participation aux étapes de la consultation- Cahier de Clauses Techniques Particulières- Bordereau des Prix Unitaires- Détail Quantitatif Estimatif- Analyse des offres- Audition des candidats...



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DE STATION D'ÉPURATION

Cohésion territoriale / Domaine Eau et assainissement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le Département peut assister les Collectivités Territoriales dans la conduite et la gestion de leurs systèmes d'assainissement collectif.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation.- la transmission des données sur l'eau,- l'exploitation du système d'assainissement,- Sensibilisation :<ul style="list-style-type: none">- aux exigences réglementaires,- à l'amélioration des systèmes d'assainissement,- à leur optimisation- Organisation de journées de visite de stations d'épurations à destination d'élus porteurs de projets et/ou riverains de projets.- Conseil pour la gestion des sous-produits de l'épuration des eaux usées
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Diagnostic technique initial des systèmes de traitement,- Avis technique sur le dispositif d'auto surveillance avant validation par les services de l'État et de l'agence de l'eau Adour-Garonne,- Vérification et aide à la rédaction du manuel d'auto surveillance,- Aide sur site à la transmission des données sur l'Eau
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Aide à la gestion patrimoniale et à l'amélioration des performances des systèmes- Suivi des infrastructures d'assainissement :<ul style="list-style-type: none">- Réalisation des auto surveillances réglementaires (ASR) suivi de rapports de visite,- Visite d'assistance technique (VAT) suivi d'un rapport de visite- Visite technique avec analyses (VAN) suivi d'un rapport de visite- Suivi de l'impact des systèmes d'assainissement sur les milieux récepteurs- Rédaction de dossiers de consultation des entreprises dans le cadre de la gestion des boues (curage : lagunes ou filtres plantés de roseaux ; étude pour la valorisation : plan d'épandage)- Identification des besoins de formation des personnels dans la conduite et l'exploitation des systèmes d'assainissement
Conditions financières	<ul style="list-style-type: none">- Les collectivités éligibles au sens de l'article R3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales bénéficient des prestations sans récupération des coûts, seules les analyses sont dues au laboratoire Départemental d'Analyse. Les conditions d'intervention sont définies par convention. Les collectivités non éligibles au sens de cet article peuvent bénéficier des prestations sur la base d'un devis signé.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr

Tél. : 05 63 45 64 75

MILIEUX AQUATIQUES

Cohésion territoriale / Domaine Eau et assainissement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Accompagner les communes et EPCI (notamment à travers les syndicats de rivière) pour promouvoir et mettre en œuvre la gestion durable des milieux aquatiques
- Thématiques et prise en compte des enjeux : états des lieux, cartographie, réglementation, outils méthodologiques, programmes de travaux, PPG, ...
- Continuités écologiques, hydro morphologie, suivis piscicoles...
- Réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles avec mesures de débits de cours d'eau
- Photogrammétrie et ortho-photos aériennes
- Zones humides :
 - Recherche dans la base de données du Pôle Tarnais les localisations de zones humides et les porter à connaissance dans le cadre de projets d'aménagement de la commune ou de l'EPCI.
 - Mise en relation avec les partenaires techniques.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation : définition des besoins, objectif du projet, réorientation de la demande vers les syndicats de rivière compétents et services de l'État si besoin- Information sur le cadre administratif, juridique, technique, sur la politique départementale, acteurs à mobiliser- Mise à disposition de fiches méthodologiques.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Montage de dossiers loi sur l'eau pour les petits aménagements et travaux en cours d'eau- Accompagnement à la réalisation d'un avant-projet (AVP)- Aide à la rédaction d'un CCTP- Pour les syndicats de rivière : participation aux comités de pilotage et divers groupes de travail pour le suivi de différentes études portées par les syndicats
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">--Pour les communes via les syndicats de rivières :-Appui méthodologique, technique et rédactionnel :-pour la conception de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau-pour la réalisation d'études particulières (continuité écologique, trames bleues et SRCE, suivi piscicole, aménagement de zone humide,...)-Définition de dispositifs de suivi et/ou d'évaluation de petits travaux et d'aménagements en cours d'eau dans le cadre de l'atteinte du bon état écologique (mise en défens de berges, passage à gué, abreuvoir, pose d'épis, etc)-Évaluation des impacts d'effacement d'ouvrages : suivi hydro-morphologique-Réalisation de mesure de débit de cours d'eau.-Réalisation de prélèvement d'eau pour le suivi de la qualité des eaux-Réalisation de campagnes photos aériennes pour photogrammétrie ou ortho-photos-Participation ou suivi de chantier.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

ENVIRONNEMENT

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



Action 20

dernière mise à jour : octobre 2025

BIODIVERSITÉ CULTIVÉE : ESPÈCES FRUITIÈRES ANCIENNES

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagnement technique pour l'installation (vergers ou arbres isolés), l'entretien et la valorisation d'arbres fruitiers issus de variétés anciennes locales sur des espaces communaux via l'outil départemental du conservatoire de Puycelsi.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation : définition des besoins, objectif du projet- Information de portée générale sur les fruitiers anciens- Présentation acteurs et des compétences à mobiliser- Réorientation de la demande vers d'autres structures si nécessaire
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Accueil au Conservatoire à Puycelsi (sensibilisation et informations techniques) et animations techniques- Aide à la formalisation des besoins pour l'entretien, la gestion de l'espace, l'utilisation des productions et les actions de valorisation- Proposition de partenariat avec l'association Arbres et Paysages 81 pour l'aménagement des abords du site favorable à une gestion écologique
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Visite de terrain, analyse de l'environnement et argumentation au cours de cette visite- Aide à l'élaboration d'un projet- Proposition de travaux préalables- Choix des espèces et variétés adaptées, proposition d'implantation- Élaboration d'un plan de gestion



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

PRÉSENTATION ET MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET PAYSAGERS ESPACES NATURELS SENSIBLE (ENS) ET BIODIVERSITÉ

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagner les communes, EPCI pour promouvoir et mettre en œuvre l'aménagement, la gestion durable et la valorisation des milieux naturels (ENS, Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Trames Vertes et Bleues, Schéma Régional de Cohérence Écologique)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation : définition des besoins, objectif du projet- Information d'ordre administratif, juridique et technique sur la politique départementale, acteurs à mobiliser- information et/ou réorientation de la demande vers des partenaires techniques et services de l'Etat
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation et formation aux milieux naturels- Identification du cadre administratif, juridique, technique- Visite sur le terrain, argumentation au cours de la visite guidée- Propositions de partenariat et d'études à réaliser
Niveau 3 ASSISTANCE	<p>Appui méthodologique, technique et rédactionnel pour la réalisation d'études particulières (continuité écologique, aménagement de milieux naturels, zones humides...) :</p> <ul style="list-style-type: none">- aide à l'élaboration du projet et à la définition du plan de gestion (clauses techniques)- participation au suivi et aux restitutions des études- proposition de travaux de restauration et d'aménagement- aide à la conception de supports pédagogiques



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES (VOIES VERTES, PISTES CYCLABLES, BANDES CYCLABLES, CVCB, ETC.)

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Afin d'améliorer le cadre de vie de leurs citoyens, les communes peuvent envisager de créer des liaisons non motorisées entre les zones urbaines de leur territoire avec le milieu naturel ; ces projets de liaisons peuvent par ailleurs s'inscrire sur tout ou partie dans les orientations du schéma national, régional ou départemental des voies vertes et vélo routes.

Compte tenu de leur expérience en matière de création de voies vertes notamment en milieu rural, le Département est à même de fournir un appui méthodologique aux communes ou EPCI pour la création d'aménagements cyclables

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL (en amont ou au démarrage du projet)	Appui méthodologique pour la création d'aménagements cyclables : - Premier contact téléphonique pour évaluation (définition des besoins). - Information sur le cadre administratif, juridique et technique en vigueur - Information sur la politique départementale et démarche Qualité « Plan Tarn à Vélo » et les conditions de financement d'études ou travaux par le Département
Niveau 2: ACCOMPAGNEMENT (à la définition du projet)	Appui technique sur le projet de création ou d'un aménagement cyclable : - Mise à disposition de fiches méthodologiques adaptées à la demande. - Accompagnement dans les phases d'état des lieux et d'aide à la définition technique et opérationnelle du projet. - Mobilisation des partenaires concernés. - Contribution à des réunions déterminantes pour le projet. - Informations sur subventions et financements disponibles.
Niveau 3: ASSISTANCE (à la concrétisation ou à la réalisation du projet)	Transmission du modèle de charte graphique pour le jalonnement des itinéraires cyclables intercommunaux ou communaux inscrits au plan national, régional ou départemental des voies vertes.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

BOUCLES CYCLABLES

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Afin d'améliorer le cadre de vie de leurs citoyens, les communes peuvent envisager de créer des boucles cyclables répondant à des demandes de déplacement à vélo sécurisé en famille de moins de 15 km; ces projets de liaisons peuvent se connecter au schéma régional ou départemental des voies vertes et vélo routes. Il s'agit de proposer aux usagers les plus fragiles des boucles à vélo grâce à un jalonnement d'itinéraires sécurisés.

Le public visé : les familles ou les usagers fragiles avec un dénivelé et une distance faible à moyenne.

Compte tenu de leur expérience en matière de création de boucles cyclables, le Département peut fournir un appui méthodologique aux communes ou EPCI pour la mise en œuvre de ces boucles cyclables

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL (au démarrage ou en amont du projet)	Appui méthodologique pour la création de boucles cyclables familiales : - Premier contact téléphonique pour évaluation : définition des besoins - Information sur le cadre administratif, juridique et technique en vigueur - Information sur la démarche Qualité « Plan Tarn à Vélo » et les conditions de financement d'études ou travaux pour la création de boucles cyclables par le Département.
Niveau 2: ACCOMPAGNEMENT (à la définition du projet)	Appui technique sur le projet de création d'une boucle cyclable : - Mise à disposition de fiches méthodologiques adaptées à la demande. - Accompagnement dans les phases d'état des lieux et d'aide à la définition technique et opérationnelle du projet. - Mobilisation des partenaires concernés. - Contribution à des réunions déterminantes pour le projet. - Informations sur subventions et financements disponibles.
Niveau 3: ASSISTANCE (à la concrétisation ou à la réalisation du projet)	Transmission du modèle de charte graphique pour le jalonnement des boucles cyclables intercommunales ou communales. Inscription des boucles cyclables qualifiées sur la plateforme Tarn Pleine Nature et possibilité de dispositifs de communication par Tarn Attractivités afin de promouvoir leur utilisation



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES SPORTS DE NATURE

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagnement des collectivités dans l'analyse et la prise en compte des enjeux environnementaux (paysage, milieux naturels, propriété et usages de l'espace (agri/forêt)) dans le développement maîtrisé des sports de nature sur la base des principes de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation : définition des besoins, objectif du projet- Information sur la politique départementale des espaces naturels et biodiversité et en référence à la CDESI- Information sur le cadre administratif, juridique et technique (Espaces protégés, ZNIEFF, ENS, Natura 2000, ZH ...)- Coordination avec le Service sports et actions pour la jeunesse du Département (Lien avec les comités sportifs et les pratiques)- Mise en relation avec les partenaires techniques (réseau de naturalistes tarnais) pour ressources et avis.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Aide au dimensionnement du projet.- Aide à l'organisation de la concertation (mise en relation avec les acteurs, validation de compte-rendu)- Appui méthodologique pour l'évaluation des enjeux et leur prise en compte dans un projet de mise en valeur d'un site (aménagement, équipements voués à une ou plusieurs activités sportives de nature.)- Mise à disposition de fiches techniques, chartes de bonne conduite et outils.- Animation de la concertation avec naturalistes et acteurs sportifs via le Service Sports et actions pour la Jeunesse du Département.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Aide à la rédaction de conventions et à la mise en place de dispositifs de suivi et de mesures.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 25 a

dernière mise à jour : octobre 2025

RANDONNÉE ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagner les communes et EPCI dans la création, la requalification et le suivi d'itinéraires, qui concernent les sentiers de randonnée, et les parcours trail, VTT et équestres. Cet accompagnement technique et administratif suit les principes de la démarche qualité « Rando Tarn » et de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relative aux sports de nature.

L'accompagnement porte également sur l'utilisation des outils numériques Geotrek mis en place par le Département pour la gestion et la valorisation des itinéraires et activités de pleine nature.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL (en amont ou au démarrage des projets)	<ul style="list-style-type: none">- Appui méthodologique pour la création ou la requalification d'itinéraires (randonnée, trail, VTT, circuits équestres) :<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation : définition des besoins- Informations relatives à la démarche qualité départementale « Rando' Tarn »- Informations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)- Information relative aux outils Geotrek déployés par le Département pour la gestion et la valorisation des itinéraires et des activités de pleine nature- présentation des modules Geotrek-Admin- présentation du portail Tarn Pleine Nature et des widgets
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT (à la définition du projet)	<ul style="list-style-type: none">- Appui technique sur le projet de création ou de requalification d'itinéraires :<ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition de fiches méthodologiques adaptées à la demande- Transmission de l'état des lieux des itinéraires au PDIPR à l'échelle de la commune ou de l'EPCI- Conseil sur les aménagements et les équipements- Mobilisation des partenaires concernés- Contribution à des réunions déterminantes pour le projet- Informations sur les subventions et financements disponibles- Appui technique pour les démarches d'inscription d'un itinéraire au PDIPR :<ul style="list-style-type: none">- mise à disposition de modèles de document- mise à disposition d'un outil de traçage et d'édition du tableau cadastral
Niveau 3 ASSISTANCE (à la concrétisation ou à la réalisation du projet)	<ul style="list-style-type: none">- Intégration des itinéraires dans la base de données Geotrek et mise à disposition des données cartographiques- Assistance auprès des techniciens dans l'utilisation des outils Geotrek :<ul style="list-style-type: none">- Formation et suivi pour la collecte de données sur le terrain à l'aide d'une tablette, préparation du projet cartographique- Formation aux modules de gestion des itinéraires dans Geotrek-Admin- Formation aux modules itinéraires et sites outdoor destinés à la valorisation des activités de pleine nature auprès du grand public- Formation au paramétrage et à la personnalisation des widgets- Contribution à la valorisation d'itinéraires inscrits dans la démarche qualité « Rando'Tarn » :<ul style="list-style-type: none">- aide à la réalisation de panneaux de départ où figurent des Sentiers d'Intérêt Départemental et validation des documents-maquette- Publication des itinéraires sur le portail départemental Tarn Pleine Nature



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 25 b

dernière mise à jour : octobre 2025

RANDONNÉE PÉDESTRE

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



Exemples de prestations déjà réalisées :

Prestations de balisage, de labellisation pour le compte du Conseil Départemental, intercommunalités ou communes du Tarn

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Participation aux côtés du Département et de Tarn Attractivité à l'appui méthodologique en matière de randonnée pédestre (Démarche qualité rando'tarn): Conseils et recommandations dans la création, la requalification, la pérennisation et la valorisation d'itinéraires de randonnée pédestre.

Assistance pour la réalisation d'études, d'expertises d'itinéraires à la demande :

- État des lieux, diagnostic territorial
- Étude cadastrale et/ou vérification PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)
- Préconisations techniques Aide au balisage
- Évaluation pour la labellisation FFRandonnée, pour les itinéraires de Promenade et de Randonnée.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Conseils dans la création, la requalification, la pérennisation et la valorisation d'itinéraires de randonnée pédestre.- Accueil, conseil auprès du grand public sur l'offre randonnée tarnaise au sein de la vitrine Destinations Tarn / Espace Randonnée et Paysages.- Conseils et recommandations dans l'organisation de manifestations randonnée pédestre.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	Soutien dans la mise en œuvre du projet : préconisations techniques, mise en relation avec les partenaires
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'expertise complète d'itinéraire (sur site) :<ul style="list-style-type: none">- état des lieux / diagnostic- étude cadastrale et/ou vérification PDIPR,- relevé GPS terrain: géolocalisation des points d'intérêt, des équipements à prévoir (plan d'implantation de la signalétique directionnelle), des lieux à sécuriser...- rédaction de descriptifs- Balisage (marque de peinture) d'itinéraire dans le respect de la Charte Officielle du balisage et de la signalétique FFRandonnée- Évaluation pour obtention du label FFRandonnée pour les itinéraires PR (Promenade et Randonnée)- Suivi d'itinéraires : Réalisation d'une surveillance annuelle avec rédaction d'un état des lieux des anomalies relevées sur les parcours : incidents, signalétique, balisage insuffisant...- Animations : interventions possibles à destination de publics spécifiques (scolaire, rando santé...) et des collectivités
Conditions financières	<ul style="list-style-type: none">- Contacter le prestataire indiqué ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75



Contact :

FFRandonnée
10 rue des Grenadiers
81 000 ALBI
Tél. : 05 63 47 33 70
www.rando-tarn.com

Action 26

dernière mise à jour : octobre 2025

UNE BRIGADE VERTE D'INSERTION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE VOTRE TERRITOIRE

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Proposer une offre de services adaptée, réactive et opérationnelle, répondant aux nouveaux besoins de préservation de l'environnement et du cadre de vie : gestion des plantes exotiques envahissantes et allergisantes, mise en œuvre des plans 0 phyto, collecte des déchets organiques, interventions variées sur l'entretien des espaces et petits patrimoines ruraux des collectivités.

Générer du lien social à travers les activités et les services d'insertion favorisant un retour au travail, l'accès à la formation ou la mise en place d'un projet professionnel.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	Information, transmission de préconisations par téléphone ou rencontre de terrain (1/2 journée maximum)
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	Diagnostic par rapport aux problématiques : - Identifier et recenser les plantes posant des problèmes (envahissement, allergies...) avec proposition d'alternatives pour leur traitement. - Élaborer les types de chantiers à prévoir pour préserver des biens patrimoniaux bâties, des espaces naturels, des parcs et jardins... - Déterminer les zones d'interventions pour les désherbages (gestion différentiée) proposer les techniques adaptées ... - Proposer des actions pour entretenir les berges de rivières, périmètres de captage d'eau potable...
Conditions financières	Contacter le prestataire indiqué ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75



Contact :

CPIE des Pays Tarnais
Rue René Lencou
81120 Réalmont
Tél. : 05 63 34 09 90

PAYS TARNAIS

Mél : contact@cpie81.fr

Guide de l'ingénierie départementale du Tarn

Action 28

dernière mise à jour : octobre 2025

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE DU TARN (GESTION DES DÉCHETS)

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

La Loi de Transition Énergétique a renforcé les exigences en matière de gestion des déchets. Par la transversalité de ses activités, Trifyl, syndicat départemental de valorisation des déchets, apparaît comme le partenaire naturel sur la question pour les acteurs du territoire. Les secteurs touchés sont nombreux (réduction des déchets, tri, déchèteries, biodéchets, bois énergie, valorisation du biogaz, recherche et développement...) et concernent un large panel d'acteurs (collectivités, associations, éducation, professionnels, indus-triels, organisateurs d'événements...)

Ayant développé au sein de ses services des compétences pluridisciplinaires, Trifyl a fait le choix de proposer une réelle ingénierie publique au service du territoire, pour l'optimisation de la gestion des déchets, le développement de nouvelles pratiques et l'émergence de nouvelles filières auprès des acteurs du territoire.

Entre autres, on notera l'animation départementale de la filière Bois-Énergie et la démarche partenariale engagée sur la prévention (réduction) des déchets et les nouvelles pratiques de gestion des déchets à l'horizon 2020.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de visites de sites / Interventions thématiques (tri, collectes sélectives, communication, prévention, bio-carburants...) - Suivi de dispositifs existants et proposition d'optimisations (collectes, chaufferies bois...)
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs projets : réseaux de chaleur, gestion des déchets, énergies renouvelables et innovation (biogazhydro-gène) - Partage d'expériences et formation à de nouvelles pratiques (tri à la source des bio-déchets et extension des consignes de tri) - Réalisation d'opérations de communication (porte-à-porte, permanences...) et de supports adaptés - Accompagnement des organisateurs vers l'éco-manifestation (aide au pilotage, formation de bénévoles, présence sur site...)
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de réseaux de chaleur, entretien, maintenance et dépannage des installations (Régie bois-énergie) - Co-pilotage d'expérimentations et d'opérations innovantes (collectes biodéchets, nouvelles filières...) - Élaboration de plans de communication dédiés au changement de gestion des déchets et outils associés - Réalisation d'études (mesures performances, caractérisations..) et de suivi terrain (contrôle qualité) pour améliorer les collectes sélectives
Conditions financières	Contacter le prestataire indiqué ci-dessous

**Contact :**

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

**Contact :**

TRIFYL
Route de Sieurac
81300 LABESSIERE-CANDEIL
Tél. : 05 63 81 23 00
www.trifyl.fr

Action 29

dernière mise à jour : octobre 2025

ACCOMPAGNEMENT SUR LES THÉMATIQUES FORÊT BOIS

Cohésion territoriale / Domaine Environnement



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Représentation et défense des intérêts des collectivités sur les sujets liés à la forêt et à la filière bois : bois construction, ventes de bois, incendies, structuration de l'approvisionnement, bois énergie, Chartes Forestières de Territoire, desserte, foncier, Obligations Légales de Débroussaillage, forêt et urbanisme, relation avec l'ONF, équilibre sylvogénétique... Les Collectivités forestières sont des associations d'élus ayant un rôle politique majeur grâce à la force de lobbying de notre réseau. La voix des élus est ainsi entendue dans les débats nationaux, régionaux et locaux permettant de structurer de véritables démarches de développement et de faire évoluer des critères, des orientations et des lois pour défendre les intérêts des collectivités.

Accompagnement technique :

Dans la logique de mettre en place et de développer des démarches de développements économiques, environnementaux et sociaux sur tous les territoires, nous accompagnons les élus dans l'exercice de leurs compétences relatives à leurs rôles de propriétaire forestier, aménageur du territoire, maître d'ouvrage et garant de la sécurité

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION (étape du projet) Définition	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	- Des conseils personnalisés par une équipe pluridisciplinaire - Des visites techniques pour apporter des réponses aux interrogations concernant vos projets - Des formations pour les élus et techniciens des services
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	- Gestion durable des forêts : - Appui lors du renouvellement de votre aménagement forestier - Appui dans la mise en œuvre de votre programme de coupes et de travaux de votre forêt communale - Mobilisation des bois : - Appui à l'amélioration de l'accessibilité des forêts (desserte) et aide sur les modalités de vente - La mise en place de démarches territoriales : - Accompagnement dans la définition de votre stratégie territoriale (CFT, PDM, ...) - Appui au développement de nouvelles filières - Les projets de construction en bois local : - Appui à l'intégration de bois locaux dans vos projets de construction et appui à l'ingénierie financière
Niveau 3 ASSISTANCE	- Réalisation de Plans d'Approvisionnement Territorial - Mise en place d'un schéma de vidange des bois - Intégration des enjeux de la filière forêt-bois dans les documents de planification et d'urbanisme
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75



Contact :

Mél : tarn@communesforestieres.org
Tél. : 04.11.75.85.17 / 07.83.54.88.00
www.collectivitesforestieres-occitanie.org

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE
APPUI AUX COMMUNES ET EPCI



FORMATION À LA CONNAISSANCE DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES DÉPARTEMENTALES

Cohésion territoriale / Domaine Solidarité territoriale



Exemple de prestation déjà réalisée :

Formation dispensé à l'agence des maires auprès des maires

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Formation en matière de connaissance des interventions financières départementales, des procédures de constitution de dossiers de demandes de subvention

- A l'attention des élus
- A l'attention des techniciens

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation- Informations générales sur la réglementation, les procédures, les partenaires potentiels
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Analyse globale du projet,- Définition des besoins et des objectifs
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Formation diffusée pour les élus ou les personnels techniques des aides proposées par le Département- Réalisation de supports de formation



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

MONTAGE DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

Cohésion territoriale / Domaine Solidarité territoriale



Exemples de prestations déjà réalisées

Réalisation de la passerelle de Mazamet,

Accompagnement de la commune de Saint-Lieux les Lavaur pour son projet d'aménagement d'un bâtiment communal à destination de multiples services (publics et autres), de la commune de Vindrac Alayrac

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Conseils à l'élaboration des projets d'investissement des communes et des EPCI en matières juridiques, techniques et financiers.

Conseils en matière de constitution de dossiers de demandes de subventions. Information sur les procédures d'instruction de dossiers.

Appui aux montages de plans de financement pour les projets des communes et des EPCI.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Contact téléphonique ou mail : écoute du projet du maître d'ouvrage puis orientation vers le dispositif d'intervention du Département, présentation de ce dernier et des modalités d'octroi de l'aide.- Informations générales sur la réglementation, les enjeux, les procédures, les partenaires à associer.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Déplacement et réunion sur place afin d'identifier le site, ses contraintes et opportunités.- Analyse globale du projet, définition des besoins, des objectifs.- Aide à la rédaction du cahier des charges.- Identification des financements mobilisables, des acteurs à mobiliser.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE

Cohésion territoriale / Domaine Solidarité territoriale



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Anticiper et endiguer la désertification médicale ; agir pour l'attractivité médicale
- Rendre le Tarn attractif pour les professionnels de santé
- Améliorer l'offre de santé dans les territoires
- En lien étroit avec les partenaires de la santé : ARS, CPAM, Ordre des médecins,...

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Diagnostic partagé de l'organisation médicale du territoire, les solutions d'hébergement, le cadre de vie...- Conseils, rendez-vous et contacts auprès du Département / pôle attractivité territoriale, dans le cadre du guichet unique : Mail : baptiste.laplaze@tarn.fr / Téléphone : 05 63 45 65 92 Mail : christelle.bidet@tarn.fr / Téléphone : 05 63 45 66 21
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Aide financière pour la création ou la rénovation de locaux à destination des professionnels de santé (sous maîtrise d'ouvrage publique via le FDT)- La bourse d'étude Infirmier en Pratique Avancée pour le développement de ce nouveau métier,- La plateforme DocnDoc pour faciliter gratuitement la mise en relation entre demande et offre de remplacements.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

GIP PUBLIC LABOS SITE DU TARN

Cohésion territoriale / Domaine Solidarité territoriale



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Conseils, audits, formations, prélèvements et analyses dans les domaines de :

- la sécurité sanitaire des aliments dans les restaurations collectives
- l'hydrologie et environnement
- la santé des cheptels du Tarn

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Conseils sur les analyses à réaliser pour respecter les exigences de la réglementation en cours dans les domaines de l'analyse de l'eau des aliments et de la santé des animaux.- Devis gratuits.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- En sécurité sanitaire des aliments :<ul style="list-style-type: none">- Conseils et formation pour les cuisiniers des cantines.Collecte et analyses des plats cuisinés, potabilité des fontaines...- En Hydrologie et Environnement :<ul style="list-style-type: none">- Suivi de la qualité des eaux de baignades, des eaux souterraines, des eaux de piscine publique et balnéothérapie...- Risques légionnelles dans les eaux chaudes sanitaires et tours- Aéroréfrigérés (conseil, établissement du Carnet sanitaire)- Analyse des cheptels <p><i>Le laboratoire Départemental du Tarn garantit une prestation de qualité. Les analyses sont pour la plus part sous assurances qualité (accréditation COFRAC ESSAIS 1-7404 liste des sites et portées disponibles sous www.cofrac.fr) et sont réalisées dans le respect des exigences de la norme NF-EN ISO 17025 et selon la réglementation en cours.</i></p>
Conditions financières	L'évaluation des besoins en formation-audits-prélèvements et analyses est gratuite ainsi que l'aide à l'interprétation de résultats. Pour les autres services se référer aux tarifs du laboratoire départemental.



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75



Contact :

Public Labos site du Tarn
32 rue Gustave Eiffel
81000 ALBI
Tél. : 05 63 47 57 75

Action 34

dernière mise à jour : octobre 2025

ÉQUIPEMENTS PUBLICS - AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL PATRIMOINE ET IMMOBILIER

Cohésion territoriale / Domaine Solidarité territoriale



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Équipements publics :

Réhabilitation, extension, reconversion ou construction de bâtiments et d'équipements publics.

Tous types d'équipements : enfance (crèches, écoles...), loisirs, tourisme et culture (salles multi-activités, cinémas, musées...), sport (salle de sport, plateau sportifs, vestiaires...), administratif (mairies, ateliers, archives, gendarmeries...), médico-social (maisons de santé, EHPAD...), multi-services, etc...

Aménagements :

Réaménagement de centres-bourgs et d'îlots, lutte contre la dévitalisation. Résorption de friches et aménagements urbains. Aménagement de « dents creuses », de lotissements, etc. pour de l'habitat, de l'activité ou du commerce.

Immobilier et patrimoine :

Plans de patrimoine, rationalisation des surfaces et mises aux normes de l'immobilier. Accompagnement à la cession de biens (fonciers ou immobiliers). Immobilier d'activités d'intérêt public.

Tous domaines d'intervention : technique, économique, juridique, foncier, commercialisation, usages...

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	- Conseil de type « orientations » sous différentes formes : téléphonique, messagerie ou contact terrain.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	- Assistance « simple » (juridique, administrative ou technique) études de préfaisabilité de projets, assistance méthodologique en vue d'établir un programme d'opération, etc... - Études de faisabilité spécifique (foncière, financière, technique, réglementaire, économique) de projets, étude comparatives simples de plusieurs hypothèses, montage de petits dossiers d'aides à la décision, assistance méthodologique simple, diagnostic...
Niveau 3 ASSISTANCE	- Études de faisabilité de projets, - Études comparatives multicritères de plusieurs solutions ou scénarii, - Montage de dossiers, - Animation et assistance méthodologique de projets, etc...
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75



Contact :

Themelia
Maison de l'économie
1, Avenue Général Hoche
Albi cedex 09
Tél : 05 63 47 04 58
www.themelia.fr

VOIRIE

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE IMPLIQUANT LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Cohésion territoriale / Domaine Voirie



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Confrontés à des difficultés de circulation, la commune ou la communauté de communes peut être amenée à s'interroger sur la réalisation d'aménagements impactant le domaine public routier départemental.

Cela concerne notamment, les projets d'aménagement de la voirie départementale dans le cadre d'opérations d'urbanisme en agglomération ou de valorisation des espaces urbains en traverse d'agglomération, ou bien, le traitement des problèmes ponctuels de sécurité, au niveau d'un carrefour situé hors agglomération, entre une voie communale et une route départementale.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Aide à l'élaboration d'un diagnostic et orientation sur des solutions pouvant répondre aux attentes :<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour cerner la demande.- Visite sur le terrain- Analyse et pré-diagnostic
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Descriptif des solutions envisageables avec préparation d'esquisses d'aménagement si nécessaire.- Rappels sur la conduite de projets d'aménagements (énoncé et élément de planification des principales étapes, liste des parties prenantes). <p><i>Nota : Les aménagements à réaliser sont relativement simples et ne conduisent pas à une modification significative de la géométrie de la voie. Dans le cas contraire, se référer au niveau 3.</i></p>
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Aide à la définition d'un programme d'aménagement- Rappels sur la procédure de commande publique à appliquer pour la recherche d'un maître d'œuvre.- Conventionnement sur la maîtrise d'ouvrage, le volet financier et l'entretien ultérieur.- Suivi et assistance pendant la mission de maîtrise d'œuvre en phase études et/ou en phase travaux



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 41

dernière mise à jour : octobre 2025

LES AMÉNAGEMENTS PONCTUELS DE VOIRIE SUR LE RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL

Cohésion territoriale / Domaine Voirie



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

La mission consiste à apporter une aide dans l'analyse des problématiques de circulation, à l'identification des enjeux, la définition des objectifs d'aménagement de la voirie communale, et d'accompagner la collectivité dans la recherche d'un maître d'œuvre pour mener les études et engager éventuellement les travaux.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Prise de connaissance des objectifs d'aménagement :- Visite sur le terrain- Pré diagnostic et analyse de la complexité de l'opération projetée- Énoncé et éléments de planification des principales étapes de l'opération d'aménagement
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Aide à l'élaboration d'un diagnostic et à la définition des orientations d'aménagement afin de préparer la consultation d'un maître d'œuvre.- Rappels sur la procédure de commande publique à appliquer pour la recherche d'un maître d'œuvre chargé de la phase opérationnelle. <p>Nota : Les aménagements à réaliser sont relativement simples (aucun ou faible impact sur la géométrie de la voie). Dans le cas contraire, se référer au niveau 3.</p>
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Aide à la définition d'un programme d'aménagement- Conseils et assistance pendant la mission de maîtrise d'œuvre en phase études et/ou en phase travaux.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

ACTIONS TRANSVERSALES

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



AIDE ET CONSEIL EN MATIÈRE DE : FINANCES ET FISCALITÉ DES COLLECTIVITÉS, NUMÉRIQUE, JURIDIQUE ET FORMATION DES ÉLUS

Cohésion territoriale / Domaine Actions transversales



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Assistance aux collectivités en matière de numérique (Plateforme Marchés Publics, Dématérialisation des Actes, Numérisation de l'État Civil, Délégué à la Protection des Données, Délivrance de Certificats...)
- Expertise Financière et Fiscale (Analyse Financière Rétro et Prospective, Analyse de Plans Pluriannuels d'Investissement, Plateforme « Portail Fiscalité Locale », Analyses fiscales et réalisation d'observatoires fiscaux)
- Réponses juridiques aux sollicitations des collectivités
- Organisation d'un programme annuel de formation aux élus,
- Assurer le lien entre les collectivités et les institutions publiques et des partenaires privilégiés de l'Association

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Réponses aux questions d'ordre financier ou fiscal- Réponses aux questions d'ordre juridique- Conseils téléphoniques ou par messagerie sur les préoccupations relative à la gestion communale ou intercommunale.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Analyses fiscales- Analyses financières rétro et prospectives- Suivi de dossiers juridiques complexes- Numérisation des Actes d'État Civil- Mise à disposition du profil acheteur et assistance à la dématérialisation des marchés publics- Rédaction et diffusion de notes juridiques (veille)- Aide à l'utilisation du « Portail fiscalité locale »- Dématérialisation des Actes- Délivrance de certificats- Formation et informations des élus
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Protection des données- Assistance numérique- Suivi et mises à jour des études financières réalisées- Appui aux collectivités à la réalisation d'observatoires fiscaux- Expertises sur plans pluriannuels Formations en journée ou ½ journée
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75



Contact :

Association des Maires
et des Élus locaux du Tarn
188 rue de Jarlard
81000 Albi
Tél : 05.63.60.16.30
mél : contact@maires81.asso.fr

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS EN ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT

Cohésion territoriale / Domaine Actions transversales



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le CAUE, organisme investi d'une mission d'intérêt public, oriente et accompagne les collectivités locales dès leurs premières réflexions dans toute démarche ou projet portant, notamment sur :

- Les choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement des territoires
- les projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie
- l'aménagement des coeurs de bourgs
- la construction et l'implantation d'équipements publics
- la réhabilitation et les extensions de bâtiments existants

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description détaillée
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Note conseil ou Étude d'orientation :<ul style="list-style-type: none">- Suite à une demande formulée par écrit (courrier ou courriel), premier contact téléphonique, et prise de rendez-vous sur site. Visite et compte-rendu de visite permettent de définir les objectifs et les attendus de la collectivité. Proposition d'une étude d'orientation sous forme de document (ou note conseil si la réponse est très rapide).<ul style="list-style-type: none">- Ce document constitue une étude préalable d'orientation, pour aider les élus et les différents partenaires dans leurs choix et leur permettre de prendre une décision sur l'opportunité de l'opération au regard des enjeux définis, de scénarios envisageables et d'une enveloppe prévisionnelle de l'opération.- L'étude est présentée aux élus et donne lieu à des échanges et débats. <p><i>Nota : Intervention de niveau 1 gratuite pour les collectivités.</i></p>
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Convention d'accompagnement :<ul style="list-style-type: none">- Suite à une étude d'orientation, ou à une demande directe d'accompagnement plus approfondi ou plus complexe, la collectivité signe avec le CAUE une convention pour un accompagnement dans la mise en œuvre de son projet.- L'objet du conventionnement peut être la participation à l'élaboration d'un cahier des charges et l'accompagnement dans le choix de la maîtrise d'œuvre. Il peut aussi être l'objet d'une étude globale sur l'aménagement urbain, les coeurs de bourgs, les espaces publics, plusieurs bâtiments ou équipements, l'élaboration d'une charte architecturale,...- La durée de cet accompagnement est variable selon les projets.- Le travail du CAUE ne se substitue pas à celui effectué par un professionnel dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il n'a pas le caractère d'une étude technique ni celui d'une expertise.
Conditions financières	Gratuité ou conventionnement avec participation aux frais de la structure

**Contact :**

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

**Contact :**

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn
188 rue de Jarlard 81000 ALBI
Tél : 05 63 16 70
mél : caue@caue81.fr facebook : [caue81](#)
www.les-caue-occitanie.fr/tarn

HABITAT : PROBLÉMATIQUE ET STRATÉGIE

Cohésion territoriale / Domaine Actions transversales



Exemple d'interventions déjà réalisées :

Aménagement du centre bourg de Labastide-Saint-Georges avec des petits collectifs, des résidences individuelles et des commerces, l'aménagement d'un nouveau quartier sur la plaine de Najac à Lescure avec des résidences individuelles, de petits collectifs et des terrains à bâtir pour des projets personnalisés, construction d'une crèche associée à des logements,

...

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Tarn Habitat, expert en Habitat, accompagne les réflexions relatives au développement des territoires, spécialement sur le volet logement : locatif, accession, articulation avec les équipements publics, les activités commerciales. Il peut mettre à disposition les données quantitatives les plus récentes.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	- Conseils dans le domaine du logement - Méthodologie, et mise à disposition de données (Programme Local de l'Habitat, Conférence Intercommunale du Logement, Action Cœur de Ville ...)
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	- Étude succincte de pré-faisabilité d'opérations d'aménagement avec objectif de mixité sociale - Appui à la connaissance des données sur le territoire pour des procédures (PLH par exemple) - Conseil sur les stratégies à adopter vu d'un bailleur social local.
Conditions financières	- Consulter le prestataire ci-dessous

**Contact :**

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

**Contact :**

Tarn-Habitat
2 rue Général Galliéni
81011 ALBI cedex 09
Tél : 05 63 77 81 87
mél : office@tarnhabitat.fr
www.tarnhabitat.fr

CONSEIL ET EXPERTISE RH AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TARNAISES ET PRÉServation DE LA SANTÉ DES AGENTS PUBLICS TARNais

Cohésion territoriale / Domaine Actions transversales

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Outre ses missions obligatoires confiées par le législateur (gestion et suivi des carrières, emploi territorial, conseil juridique statutaire), le Centre de Gestion du Tarn intervient auprès des collectivités tarnaises pour leur apporter une expertise en matière juridique dans la gestion de leurs ressources humaines mais aussi pour les accompagner en vue d'adapter leur organisation aux contraintes. Il offre, par ailleurs, aux collectivités tarnaises de nombreuses prestations visant à préserver la santé des agents publics. A ce titre, un service de médecine préventive composé d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmier, psychologue, ergonome) est opérationnel. Le service Prévention accompagne les collectivités dans le respect de leurs obligations en matière de prévention des risques professionnels. Le service Maintien dans l'emploi œuvre pour faciliter le retour à l'emploi de personnes en situation de handicap ou d'inaptitude physique

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien dans l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil en matière d'aménagement et d'adaptation de poste de travail, de changement d'affectation et de reclassement professionnel, - Sensibilisation et information sur les thématiques liées au handicap et l'inaptitude physique - Prévention des risques professionnels : conseil sur les obligations de l'employeur en la matière (document unique, assistant de prévention) - Médecine préventive : conseil sur l'adaptation des conditions de travail
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage : diagnostic, tri, élimination des archives, classement et inventaire, mise en place d'une organisation pérenne, maintenance - Conseil en organisation : diagnostic organisationnel de la collectivité, formulation des préconisations au regard des résultats de l'étude, accompagnement à la mise en œuvre des préconisations et du changement - Maintien dans l'emploi : réalisation d'études de poste et d'accompagnements individuels à la mobilité afin de gérer au mieux l'inaptitude physique - Prévention des risques professionnels : accompagnement à l'évaluation des risques professionnels, à la création du document unique et à sa mise à jour
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage : formation et sensibilisation du personnel - Médecine préventive : réalisation des visites médicales obligatoires et non obligatoires Prévention des risques professionnels: élaboration « clé en main » des documents de prévention : évaluation des risques professionnels, document unique, facteurs de pénibilité. - Aide au recrutement : rédaction d'offres d'emploi, sélection de candidatures, participation aux entretiens de recrutement, réalisation de tests - Expertise juridique et prévention des contentieux dans le domaine des ressources humaines : rédaction d'actes spécifiques à fort risque contentieux, rédaction de mémoires contentieux en défense et suivi de la procédure pour le compte de la collectivité saisie d'une requête - Conseil en organisation : assistance à l'élaboration et à l'optimisation de procédures et d'outils fondamentaux RH (organigrammes, fiches de poste, règlements intérieurs, règlements de formation) et à la mise en place du RIFSEEP
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous


Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75


Contact :

Centre de Gestion du Tarn
188 rue de Jarlard
81000 ALBI cedex 09
Tél : 05 63 60 16 50
mél : cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr

INTÉGRATION DES PRODUITS LOCAUX ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

Cohésion territoriale / Domaine Actions transversales



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Sur la base du travail réalisé depuis plusieurs années et l'édition de guide technique et retour d'expérience dans le domaine, le Parc propose un appui pour aider les collectivités à intégrer les produits locaux dans la restauration collective. Il prend en compte les différentes réglementations (marchés publics, hygiène), intègre dans la réflexion les changements nécessaires dans l'organisation en cuisine, mais aussi le gain pour les convives au niveau gustatif et le gain pour le restaurateur (satisfaction du convive, réduction du gaspillage, ...).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	Conseil et orientation par téléphone, accessible à toutes les collectivités du département du Tarn, diffusion des guides techniques réalisés par le Parc sous format électronique (et papier sous réserve de disponibilité).
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	Dans le territoire du Parc : diffusion des documents techniques et retours d'expérience du Parc dans le domaine, aide à la réflexion générale sur le sujet.
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous

**Contact :**

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

**Contact :**

Parc naturel du Haut Languedoc
1 place du foirail
34220 St Pons de Thomières
Tél : 04 67 97 38 22

ARCHIVES

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



ARCHIVES COMMUNALES

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté
Domaine Archives

**DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION**

Classement et inventaire, conservation, tri et élimination, communication au public, mise en valeur ; reliure et restauration des documents ; construction et aménagement de locaux d'archives.

Nota : Les Archives départementales exercent par ailleurs le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques (code du patrimoine, livre II). Tout projet de classement, de restauration, toute élimination de document, tout projet d'aménagement de locaux d'archives, doivent être soumis aux directeurs des Archives départementales

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation.- Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, les procédures et les financements.- Conseils scientifiques et techniques.- Envoi de documentation si besoin.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Visite sur site. Expertise des fonds d'archives. Préconisations de traitement.- Aide à la définition des besoins et accompagnement pour la rédaction des cahiers des charges en cas de recours à des entreprises de stockage, classement, sélection et en cas de travaux immobiliers.- Avis technique sur les offres des entreprises.- Accompagnement pour la constitution des dossiers de demande de subvention.

**Contact :**

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 62

dernière mise à jour : octobre 2025

HISTOIRE ET PATRIMOINE : DIFFUSION ET MÉDIATION

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté Domaine Archives



Exemples:

Journée de commémoration consacrée à Louis Jaurès à Villefranche-d'Albigeois

Réalisation de panneaux d'exposition à la communauté de communes Laurécois-Pays d'Agout

Médiation éducative dans les classes à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, notamment sur les monuments aux morts.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Aide au montage de tout projet de valorisation du patrimoine et de l'histoire locale : ouvrage, exposition, conférence ou journée d'études, médiation pour le grand public ou le milieu scolaire, etc.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation- Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, les procédures et les financements.- Conseils scientifiques et techniques.- Envoi de documentation si besoin.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Visite sur site.- Aide à la définition des besoins.- Préconisations scientifiques, techniques, éditoriales, etc.- Mise en relation avec les partenaires.- Participation aux réunions.- Relecture des réalisations.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- À titre exceptionnel : réalisation pour le compte de la collectivité demandeuse d'ouvrages, brochures, panneaux, etc.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

TÉMOIGNAGES ORAUX ET FILMÉS : COLLECTE ET VALORISATION

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté
Domaine Archives



Exemples:

Collecte de témoignages d'archéologues et portraits sonores
« Portraits d'archéologues, figures d'archéologie » (Comité départemental d'archéologie)
Conseil juridique pour la rédaction de contrats de cession dans le cadre d'enregistrement de témoignages oraux (Communauté de communes Carmausin-Ségala)
Conseil pour la réutilisation d'archives filmées pour la réalisation d'un documentaire (commune de Carmaux).

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Aide au montage de projet dans le domaine des archives sonores et filmées : collecte de témoignages (grille d'enquête, contrat de cession de droit, conseil technique), enregistrements sonores, traitement des supports, valorisation de contenus (exposition, diffusion publique...)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	- Premier contact téléphonique pour évaluation - Informations générales (cadre juridique, éléments techniques...). - Envoi de documentation si besoin.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	- Rencontre avec les interlocuteurs. - Aide à la conception du projet - Préconisations scientifiques, techniques et juridiques (collecte, classement, conservation des supports, valorisation). - Mise en relation avec les partenaires.
Niveau 3 ASSISTANCE	- Aide à la rédaction de cahier des charges techniques (numérisation, valorisation). - Aide au choix de prestataires extérieurs. - Aide à la rédaction de grilles d'enquête et de contrats de cession de droit. - Exceptionnellement, réalisation d'enregistrements audio. - Aide à la valorisation des contenus sonores et audiovisuels (montage, scénographie...).



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

MUSÉES

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



Action 60

dernière mise à jour : octobre 2025

PATRIMOINE MOBILIER PROTÉGÉ OU NON AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté
Domaine Musées



Exemple de réalisation

Tanus, église Saint-Salvy de Fournials : toile en cours de dégagement, détail du visage de la Vierge ou détail de la signature du peintre, Cliché Conservation des Antiquités et Objets d'Art du Tarn.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Connaissance, protection, restauration, mise en sécurité, valorisation du patrimoine mobilier ayant un intérêt artistique, historique, scientifique ou technique.

Nota : Les conservateurs des antiquités et objets d'art (qui exercent leur fonction au sein des Archives départementales) assurent par ailleurs le contrôle scientifique et technique de l'État sur les objets protégés au titre des monuments historiques (code du patrimoine, livre VI). Tout projet de déplacement, d'entretien, de restauration, de mise en sécurité, etc., doit être soumis au conservateur des antiquités et objets d'art

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	- Contacts téléphoniques ou par mail pour cerner la demande. - Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, les procédures et les financements. - Conseils scientifiques et techniques. - Envoi de documentation si besoin.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	- Visite sur site. - Aide à la définition des besoins. - Préconisations techniques et scientifiques. - Aide à la rédaction du cahier des charges, le choix des prestataires. - Participation aux réunions techniques.
Niveau 3 ASSISTANCE	- Analyse sur site et expertise scientifique et technique. - Aide au montage du projet (calendrier, gouvernance, suivi et évaluation). - Instruction du dossier, coordination des demandes auprès des financeurs, - Rédaction des demandes d'autorisations de travaux, suivi de conformité des travaux. - Contribution à la rédaction du cahier des charges, relecture des études préalables, des rapports de restauration, expertise des devis. - Participation aux commissions pour les choix des entreprises. Suivi des travaux.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 70

dernière mise à jour : octobre 2025

CRÉATION OU RÉNOVATION D'UN MUSÉE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté
Domaine Musées



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Accompagnement et conseil en conservation préventive des collections.
- Conseils et aides à la définition des besoins, accompagnement à l'élaboration d'un projet scientifique et culturel.
- Accompagnement à la création d'outils de médiation

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Contact téléphonique ou mail pour cerner la demande
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Visite sur site, définition des besoins- Aide à la rédaction d'un projet scientifique et culturel- Aide à la définition des conditions de conservation, d'exposition et de restauration des collections.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Préconisations techniques et scientifiques- Aide à la conception d'espaces scénographiques- Participation à des réunions- Supervision des opérations



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

GESTION DES COLLECTIONS

**Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté
Domaine Musées**



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

- Accompagnement et conseil en conservation préventive des collections.
- Accompagnement à l'inventaire des collections, logiciel SKIN MUSEUM

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Contact téléphonique ou mail pour cerner la demande- Information générale
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Visite sur site- Aide à la définition des besoins en conservation préventive- Mise à disposition d'un logiciel d'inventaire skin muséum
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Préconisations techniques et scientifiques- Supervision des opérations- Conseil pour l'utilisation du logiciel d'inventaire- Aide à la conception d'outils de médiation



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

LECTURE PUBLIQUE

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



Action 80

dernière mise à jour : octobre 2025

CONSTRUIRE ET AMÉNAGER UNE BIBLIOTHÈQUE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté

Domaine lecture publique



Exemple :
Médiathèque de
Puygouzon

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Construction ou rénovation et aménagement intérieur de bibliothèques ou médiathèques

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Informations générales sur les orientations du schéma départemental de développement de la lecture publique et les recommandations nationales pour disposer d'un service de qualité.- Échanges téléphoniques et/ou visite sur site pour cerner la demande
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Informations techniques, juridiques et financières.- Préconisations en termes d'espace et de moyens.- Analyse des collections existantes.- Faisabilité du projet : accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic et la définition des besoins du territoire, conseils pour l'élaboration d'un projet culturel scientifique éducatif et social.- Mise en place d'un échéancier.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Avis sur le projet et les propositions architecturales.- Mise à niveau et installation des collections.- Définition des besoins en mobilier et propositions d'aménagement intérieur.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 81

dernière mise à jour : octobre 2025

GÉRER ET FAIRE VIVRE UNE BIBLIOTHÈQUE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté
Domaine lecture publique



Exemple :

Médiathèque de Valence d'Albigeois

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Conseils et accompagnement pour la gestion et le fonctionnement des bibliothèques et médiathèques : fonds documentaires, animations, informatiques et numériques, formation du personnel.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation- Informations générales sur la gestion d'un équipement de lecture publique.- Échanges téléphoniques et/ou visite sur site pour cerner la demande
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Préconisations en fonction des caractéristiques de l'équipement.- Informations sur les nouveaux services, usages et mises en réseau de bibliothèques.- Conseils en matière d'élaboration d'un projet d'action culturelle.- Conseils sur les ressources humaines et les besoins de formation.- Informatisation : modèles de cahiers des charges et logiciels.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Constitution et gestion des collections.- Actions d'animation et prêts de supports.- Formation du personnel (formation de base et formations thématiques).- Conseils sur l'évaluation et les statistiques.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

PROJETS CULTURELS

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET OU D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté Domaine projets culturels



Exemples :

Accompagnement du projet culturel de territoire de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux

Accompagnement des schémas culturels de territoire des Pays

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Appui la mise en place d'un projet culturel de territoire ou projet d'action culturelle des collectivités s'inscrivant dans les orientations de la politique culturelle du Conseil départemental :

- Encourager la mixité culturelle et l'accessibilité aux pratiques culturelles pour le plus grand nombre
- Soutien à la structuration et au développement d'actions et équipements culturels

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Premier contact téléphonique pour évaluation- Informations générales sur la mise en œuvre d'un projet culturel : contact téléphonique, messagerie, rendez-vous et visite sur site (règlementation, partenaires mobilisables, enjeux, problématiques ...)
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Méthodologie- Analyse des équipements, et acteurs culturels présents- Aide à l'élaboration de diagnostic d'activité culturelle ou artistique (recueil des données...)- Appui à la définition des objectifs à atteindre avec des choix prioritaires- Conseil pour la recherche de financement- Aide à la mise en place d'un comité de pilotage
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Conseil technique sur la définition du projet d'action culturelle ou projet culturel de territoire (objectifs, partenaires mobilisables, élaboration fiche action, plan de financement, critères d'évaluation...)- Accompagner le suivi du comité de pilotage



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS : LES PRATIQUES, L'ÉDUCATION, LES ENSEIGNEMENTS

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté

Domaine projets culturels



Parcours d'éducation artistique et culturelle (CA Gaillac-Graulhet)

Vœu culturel Politique de la ville (Eté culturel - Mairie d'Aussillon, Colo apprenante et résidence d'artistes - CC Centre Tarn)

Salle multiculturelle et résidence d'artistes (Le Hangart - Commune de Técou)

Salles culturelles en préfiguration (Communes de Réalmont, Puylaurens, Sainte-Croix)

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Conseil à l'élaboration de projets artistiques et culturels dans le domaine du spectacle vivant : musique, danse, théâtre, arts de la piste et de la rue portés par des collectivités et/ou en lien avec des structures culturelles du territoire. Nos actions visent à :

- Favoriser la diversité culturelle, l'accessibilité aux pratiques culturelles et artistiques
- Aider à la réalisation de projets et équipements culturels

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Informations générales : méthodologie de projets, partenaires institutionnels et associatifs mobilisables, réglementations du spectacle vivant et de l'encadrement des pratiques artistiques et de l'éducation artistique.- Orientation de la demande- Prise de rendez-vous
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Visite des équipements et des acteurs culturels du territoire- Aide à l'élaboration d'un état des lieux (forces et faiblesses)- Aide à la définition des objectifs et priorités- Accompagnements :<ul style="list-style-type: none">- Juridique : règles relatives au droit d'auteur, régime des intermittents du spectacle, réglementation des entrepreneurs du spectacle, contrats, gestion de la paie spécifique au spectacle vivant, conventions collectives ECLAT, CCNEAC, CCNSVP .- Logistique/technique : définition des moyens humains et matériels pour le montage du projet. Connexion aux établissements, lieux de diffusion et de création, information sur les règles de sécurité.- Artistique : connexion aux réseaux artistiques (artistes, structures de production artistique)- Financier : élaboration et suivi du montage financier du projet.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Structure-ressource dans tout le domaine.- Expertise sur la définition du projet d'action artistique et culturelle ou projet culturel de territoire (objectifs, partenaires mobilisables, élaboration fiche action, plan de financement, critères d'évaluation...)- Accompagnement opérationnel : co-organisation de concerts, spectacles, rencontres, stages et autres actions en milieu scolaire et extra-scolaire.
Conditions financières	Consulter le prestataire ci-dessous



Contact :

Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75



Contact

Association départementale
de Développement des Arts
www.adda81.fr Mél : contact@adda81.fr
Tél. : 05 63 77 32 18

JEUNESSE ET SPORTS

INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE APPUI AUX
COMMUNES ET EPCI



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ DES SPORTS DE NATURE

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté

Domaine jeunesse et sports



Exemple :

Création de la via-ferrata de Dur- fort, circuits VTT de Labruguière, sites d'escalade de Mont-Roc / vallée du Dadou

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagnement à la définition, la mise en œuvre de projets de développement sportif, en lien avec les sports de nature : appui méthodologique, aide à la conception, organisation de réunions, concertation, en lien avec les principes de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), en vue d'une inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Échanges téléphoniques ou mails pour cerner la demande ou intervention lors d'une réunion de présentation :- Informations sur le cadre administratif, juridique et technique (procédures PDIPR et PDESI, règles fédérales) ;- Informations sur la politique départementale et les principes de la CDESI ;- Identification des partenaires à mobiliser ;- Mise à disposition de fiches méthodologiques / guides pratiques.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Aide à la définition des besoins (objectifs, priorités, évaluation des enjeux)- Aide à l'élaboration du projet- Préconisations administratives et techniques- Visite sur site- Participation aux réunions avec les élus, les associations- Mobilisation des partenaires concernés- Aide à l'organisation de la concertation (mise en relation avec les acteurs, validation de comptes rendus)- Validation technique des documents de communication (panneaux de départ, brochure ou topoguide...)- Accompagnement dans la démarche d'inscription au PDIPR et au PDESI
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Production et mise à disposition des données cartographiques d'état des lieux, expertise cadastrale ou documents de travail nécessaires au projet- Aide à la rédaction de conventions de passage- Aide à la rédaction de cahiers des charges- Organisation de visite d'étude de site similaire au projet- Relecture des textes ou contribution rédactionnelle



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES JEUNESSE : UN APPUI MÉTHODOLOGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté

Domaine jeunesse et sports



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le pôle jeunesse du Service des Sports et Actions pour la Jeunesse propose **d'accompagner les collectivités dans la mise en place et la structuration de dispositifs en faveur de la jeunesse.**

Fort d'une expertise acquise depuis plus de 30 ans avec le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), ce service soutient notamment les communes et intercommunalités souhaitant développer ou dynamiser leur secteur jeunesse et des dispositifs de participation des enfants et des jeunes en particulier.

L'ingénierie territoriale jeunesse couvre un large champ d'actions, incluant notamment :

- l'accompagnement des collectivités dans la structuration de leurs politiques locales en faveur des jeunes ;
- le conseil et l'assistance pour la création et la remobilisation de conseils municipaux de jeunes (CMJ) et autres instances participatives ;
- l'aide à la mise en place de dispositifs d'insertion, de mobilité et de formation ;
- le soutien à la création d'espaces jeunes et de points d'information jeunesse ;
- l'accompagnement à l'organisation d'événements jeunesse (forums, rencontres, séminaires participatifs) ;
- le conseil pour le développement d'offres sportives et culturelles adaptées aux jeunes.

À travers un appui méthodologique, des ressources documentaires et une mise en relation avec les institutions et partenaires concernés, le Service des Sports et Actions pour la Jeunesse (SSAJ) apporte une expertise et un soutien concrets aux collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets jeunesse.

Exemples de réalisations : accompagnement à la création d'un CMJ : rencontres avec des élus municipaux, échanges avec des jeunes élus départementaux, mise à disposition de ressources ; organisation de rencontres entre différentes assemblées locales (exemple : 30 ans du CDJ en 2022).

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges téléphoniques, par mail ou en présentiel pour cerner la demande. - Présentation des dispositifs existants, notamment le CDJ et les bases juridiques encadrant la participation des jeunes. - Identification des partenaires internes et externes à mobiliser. - Mise à disposition de contacts et de ressources (ex. ANACEJ, SDJES). - Accueil et échanges avec les jeunes élus locaux (CMJ) pour leur faire découvrir le fonctionnement du Département et du CDJ.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la définition des objectifs et des priorités du projet. - Assistance dans la formalisation du dispositif (règles de fonctionnement, encadrement, sécurisation du projet). - Visite sur site et participation aux réunions avec les élus. - Mise en relation avec des partenaires et accompagnement dans leur mobilisation. - Soutien à la création d'espaces jeunes et de points d'information jeunesse.
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la rédaction des documents cadres (règlement intérieur, charte de fonctionnement, conventions, budget prévisionnel). - Préconisations administratives, juridiques et techniques (assurances, droits à l'image, statut des encadrants, financements). - Accompagnement sur la communication et la valorisation des projets. - Suivi régulier du projet jusqu'à sa mise en œuvre.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

CONSTRUCTION OU RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté

Domaine jeunesse et sports



Exemple de réalisations

Avis techniques sur la construction ou la rénovation d'équipements municipaux, intercommunaux ou associatifs : construction d'équipements nautiques, aménagement de bases de loisirs, création de city stades, rénovation de gymnases ou vestiaires...

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Accompagner les propriétaires et / ou gestionnaires d'un équipement dans :

- un projet de construction ou de rénovation-la définition puis la mise en œuvre de projets de développement sportif : structuration associative – développement – organisations de manifestations

Nous apportons un appui méthodologique, une aide à la conception du projet, des ressources documentaires et un soutien à la recherche de financements. Nous effectuons aussi une mise en relation avec les institutions et partenaires potentiels.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">- Échanges téléphoniques ou mails pour cerner la demande ou intervention lors d'une réunion de présentation :- Informations sur le cadre administratif, juridique et technique- Identification des partenaires à mobiliser ;
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">- Aide à la définition du projet présenté (objectifs, priorités, évaluation des enjeux)- Aide à la formalisation de ce projet : avant programme sommaire- Préconisations administratives et techniques- Visite sur site- Participation aux réunions avec les élus associatifs- Mobilisation des partenaires concernés : mise en relations concrètes
Niveau 3 ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">- Avis techniques sur les projets de construction ou rénovation à partir des documents produits :- analyse d'opportunité du projet, de son inscription dans le contexte local (vie associative sportive ou de loisirs – situation géographique et cohérence d'implantation)- analyse de la présentation globale du projet suivant avancement (APS, APD...),- analyse des choix techniques annoncés (type de matériels envisagés par exemple), des devis présentés, des prestataires (labellisation, références...)- suggestions ou demandes d'informations complémentaires.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

Action 103

dernière mise à jour : octobre 2025

ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS SPORTIFS TERRITORIAUX

Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative et citoyenneté

Domaine jeunesse et sports



Exemple de réalisation :

Mise en place du Village du sport Tarnais ; organisation de la Semaine Olympique et Paralympique en partenariat avec nos partenaires l'UNSS, l'USEP et le CDOS ; journée de la jeunesse en lien avec l'ADM 81.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ACTION

Le Service des Sports et Actions pour la Jeunesse (SSAJ) du Département organise et soutient divers événements sportifs sur le territoire. Outre la Semaine Olympique et Paralympique et les initiatives liées à l'héritage des Jeux, le SSAJ s'engage dans d'autres actions en accord avec les politiques sportives départementales, favorisant le sport pour tous et promouvant les pratiques sportives. Ces événements, qu'ils soient initiés par le Département ou par d'autres acteurs, doivent s'inscrire dans le cadre de notre politique sportive et se dérouler sur le territoire départemental. Ils sont réalisés en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs du mouvement sportif.

Nous apportons un appui méthodologique, une assistance à la conception et à la mise en œuvre des événements, ainsi qu'une mise en relation avec les institutions et partenaires concernés.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Valoriser l'engagement du Département auprès des collectivités et partenaires locaux ;
- Renforcer l'accès au sport et la promotion des valeurs olympiques et paralympiques ;
- Créer une dynamique territoriale en mobilisant l'ensemble des acteurs du mouvement sportif et de la jeunesse ;
- Assurer la réussite et la pérennité des événements organisés sur le territoire.

Exemple de réalisations : mise en place du Village du sport Tarnais ; organisation de la Semaine Olympique et Paralympique en partenariat avec nos partenaires l'UNSS, l'USEP et le CDOS ; journée de la jeunesse en lien avec l'ADM 81.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE ET NIVEAUX D'INTERVENTION

NIVEAU D'INTERVENTION	Description des prestations
Niveau 1 CONSEIL	<ul style="list-style-type: none">-Échanges téléphoniques ou par mails pour préciser la demande ou participation à une réunion de cadrage.-Informations sur le cadre administratif et réglementaire des événements sportifs.-Identification des partenaires institutionnels et associatifs à mobiliser.
Niveau 2 ACCOMPAGNEMENT	<ul style="list-style-type: none">-Aide à la définition du projet événementiel (objectifs, public cible, enjeux locaux).-Aide à la formalisation du programme et du déroulé de l'événement.-Préconisations administratives, logistiques et techniques.-Visite sur site pour évaluer les contraintes et opportunités.-Participation aux réunions avec les élus et partenaires locaux.-Mobilisation des acteurs concernés (collectivités, clubs, écoles, etc.).
Niveau 3 : ASSISTANCE	<ul style="list-style-type: none">-Analyse de l'opportunité de l'événement et de son inscription dans la dynamique territoriale (impact sur la vie locale, attractivité).-Analyse du programme et des choix techniques (aménagements, matériel, sécurité, accessibilité).-Relecture et avis sur les documents préparatoires (dossiers techniques, budgets prévisionnels, plans de communication).-Suggestions ou demandes d'informations complémentaires pour optimiser le projet.



Contact :

Département du Tarn Lices
Georges Pompidou
81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

Mél : ingenierietarn@tarn.fr
Tél. : 05 63 45 64 75

LES 23 CANTONS DU TARN



ALBI - 1

CASTRES - 3

MAZAMET 2 - VALLEE DU THORE

ALBI - 2

LES DEUX RIVES

LA MONTAGNE NOIRE

ALBI - 3

GAILLAC

LE PASTEL

ALBI - 4

GRAULHET

PLAINE DE L'AGOÛT

CARMAUX 1 - LE SÉGALA

LE HAUT DADOU

LES PORTES DU TARN

CARMAUX 2 - VALLÉE DU CÉROU

LES HAUTES TERRES

SAINTE-JUÉRY

CASTRES - 1

LAVAUR - COCAGNE

VIGNOBLES ET BASTIDES

CASTRES - 2

MAZAMET - 1





GUIDE DE L'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE

APPUI AUX COMMUNES ET EPCI guichet unique :

ingenierietarn@tarn.fr / tél. : 05 63 45 64 75



Département du Tarn
Lices Georges Pompidou 81013 ALBI cedex 09
www.tarn.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN